

ANALYSE

La hausse des dépenses communautaires :
quelles perspectives concrètes ?

Alors que le cadre financier de l'UE pour les années 2007-2013 vient à peine d'entrer en vigueur, nombreux sont les observateurs qui s'accordent à considérer que le budget communautaire demeure trop faible. Dans la perspective de la « révision » du cadre financier prévue par le Conseil européen de décembre 2005, et dont le coup d'envoi officiel devrait être donné mi-2007 avec la publication d'un document de cadrage de la Commission européenne, cette assertion mérite d'être examinée de plus près.

La dénonciation de l'insuffisance du budget communautaire (864 milliards d'euros pour la période 2007-2013, soit près de 1,05 % du PIB de l'UE) part le plus souvent de la faiblesse de l'effort financier constaté, au niveau communautaire, dans quelques secteurs clés (dépenses dédiées à la Stratégie de Lisbonne et dépenses de cohésion notamment). Elle débouche généralement sur des propositions chiffrées d'augmentation (2 % du PIB, 3 % du PIB, etc.) à caractère plus politique que technique, s'appuyant sur des références au budget central d'unions de type « fédéral » (par exemple Canada, Suisse ou États-Unis), où il représente de 10 % à 25 % du PIB global. Toutefois, de telles comparaisons doivent être maniées avec précaution, compte tenu des différences d'environnement politique et constitutionnel qui expliquent pour partie les divergences constatées sur le plan budgétaire.

À cadre politique et juridique inchangé, les domaines dans lesquels une augmentation des dépenses communautaires paraît la plus plausible à moyen terme sont peu nombreux, ce qui laisse en réalité augurer un maintien global du budget européen à son niveau actuel. En effet, il apparaît que :

- les dépenses agricoles et de cohésion sont peu susceptibles de progresser en valeur absolue ;
- l'éventuelle augmentation des dépenses dédiées à la Stratégie de Lisbonne et à la stabilisation conjoncturelle aurait un impact limité sur le niveau du budget communautaire ;
- la possible hausse des dépenses extérieures et de défense, plus ouverte, aurait elle aussi une incidence très limitée sur le niveau du budget communautaire.

Des dépenses agricoles et de cohésion qui paraissent peu susceptibles de progresser

Alors qu'elles devraient représenter en moyenne 78 % des dépenses communautaires entre 2007 et 2013, les dépenses agricoles et structurelles semblent peu susceptibles de progresser à moyen et long terme.

Les dépenses communautaires en matière agricole devraient poursuivre leur baisse relative, pour représenter moins de 40 % des dépenses communautaires en 2013 (soit 0,4 % du PIB), et ce sous l'effet de trois facteurs :

- l'évolution des négociations commerciales internationales, qui pourraient déboucher sur une limitation des subventions à l'exportation ;
- l'effritement du consensus politique communautaire : l'autosuffisance des pays européens en matière agroalimentaire apparaît comme un objectif plus controversé dans l'UE-27 que lors du lancement de la PAC dans les années 1960 (sur la base d'un compromis franco-allemand) ;
- le passage des aides à la production aux aides aux producteurs engagé par la réforme de 2003 : dès lors que ces dernières n'ont plus d'effets directs en termes de distorsions de concurrence, elles pourraient même être financées plus aisément au niveau national.

Les dépenses de cohésion (35,6 % des dépenses communautaires entre 2007 et 2013, soit un peu moins de 0,4 % du PIB) pourraient à première vue conserver une place importante dans une Union dont

l'hétérogénéité économique et sociale s'est fortement accrue. Trois facteurs devraient cependant limiter leurs perspectives d'augmentation :

- les faibles « capacités d'absorption » des pays qui en bénéficient : c'est sur la base des expériences enregistrées en Espagne, en Grèce, en Irlande et au Portugal que le Conseil européen a décidé que le montant annuel total reçu par chaque État membre ne saurait dépasser 4 % de son PIB, dès lors qu'il ne serait pas en mesure de les utiliser (nombre de projets insuffisant, faiblesse des capacités administratives et de gestion, etc.). C'est à l'intérieur de cette limite (en moyenne autour de 3,5 % de leur PIB) qu'ont été fixées les dépenses de cohésion dont bénéficient les 12 pays ayant récemment rejoint l'UE. Tout laisse à penser que le niveau des subventions auxquelles pourraient prétendre d'éventuels futurs nouveaux États membres, y compris la Turquie, se situerait également en deçà de cette limite ;
- dans ce contexte, l'adhésion récente de 12 pays moins prospères au regard de la moyenne communautaire pèse à la baisse sur le calcul du niveau des dépenses de cohésion de l'UE : elle suscite en effet des dépenses mécaniquement plus faibles puisque destinées à des pays dont le PIB total équivaut à environ 7 % du PIB de l'UE ;
- l'adhésion de pays moins prospères que la moyenne des pays européens conduit également à exclure du bénéfice des dépenses de cohésion des régions et territoires devenus « statistiquement » plus riches par rapport à la moyenne européenne (Corse, Hainaut belge, etc.).

L'augmentation des dépenses liées à la Stratégie de Lisbonne n'induit pas nécessairement une hausse globale du budget communautaire

La mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne figurant parmi les priorités politiques de l'UE, elle suscite des demandes de plus en plus fortes de hausse des dépenses européennes dans les secteurs concernés (R & D, éducation-formation, transports, etc.). Pour autant, l'impact global d'une telle hausse sur le budget communautaire resterait sans doute limité.

L'analyse des propositions formulées par le « rapport Sapir »¹ permet de prendre la mesure de l'impact maximal qu'une hausse des dépenses communautaires dédiées à la Stratégie de Lisbonne aurait sur le niveau du budget de l'UE.

Niveau de dépenses économiques et sociales recommandé par le rapport Sapir

Dépenses	Pourcentage du PIB de l'UE
Croissance	0,45
R & D	0,25
Éducation et formation	0,075
Infrastructures	0,125
Convergence	0,35
Pour les nouveaux États membres	0,2
Pour les anciens États membres	0,1
« Phasing-out » pour les grandes régions	0,05
Restructuration	0,2
Pour les travailleurs déplacés	0,05
Pour les dépenses agricoles	0,10
Total des dépenses	1,00

Si les orientations du « rapport Sapir » étaient appliquées, le budget communautaire augmenterait de fait :

- d'un peu moins de 0,4 % du PIB communautaire, essentiellement en raison de l'accroissement des dépenses de soutien à la « croissance » (R & D, éducation et transports)² ;
- de 0,8 % du PIB si l'accroissement des dépenses de soutien à la croissance était effectué sans réduction des dépenses agricoles (qui resteraient fixées à 0,4 % du PIB, au lieu du 0,1 % prévu par le « rapport Sapir ») et des dépenses de cohésion (dont le montant serait supérieur d'environ 0,1 % du PIB).

Une hausse des dépenses publiques dédiées à la Stratégie de Lisbonne peut toutefois intervenir sans augmentation du budget de l'UE :

- d'abord parce que l'augmentation des dépenses communautaires dédiées à la Stratégie de Lisbonne pourrait s'opérer à budget quasi constant, *via* le redéploiement des dépenses entre les différentes rubriques (par exemple de la PAC vers la R & D) et au sein de ces rubriques (plus de la moitié des dépenses agricoles et

¹ Sapir A. (2003), *An Agenda for a Growing Europe*, Report of the Independent High Level Study Group established on the initiative of the President of the European Commission, juillet.

² Ces dépenses devraient représenter en moyenne 8,6 % du budget communautaire entre 2007 et 2013, soit moins de 0,1 % du PIB de l'UE.

- structurelles financent d'ores et déjà des mesures « Lisbonne »³) : c'est d'ailleurs l'hypothèse de travail retenue par le « rapport Sapir » ;
- ensuite parce que des dépenses de nature précompétitive, comme les dépenses de R & D et d'infrastructures, peuvent être financées *via* des mécanismes non budgétaires (prêts de la Banque européenne d'investissement, recours aux partenariats public-privé, etc.) ;
 - enfin, et surtout, parce que la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne s'appuie prioritairement sur des interventions juridiques (par exemple mesures de libéralisation), et parce que l'écrasante majorité des dépenses concernées⁴ incombe à titre principal aux États en vertu du principe de subsidiarité : l'augmentation des dépenses « Lisbonne » a donc vocation à être effectuée principalement au niveau national, sauf à ce qu'il soit démontré au cas par cas qu'une intervention financière commune est plus efficace (économies d'échelle, externalités positives, etc.).

L'utilisation du budget communautaire à des fins de stabilisation conjoncturelle : une perspective qui reste hypothétique

Publié il y a trente ans à la demande de la Commission européenne, le « rapport Mac Dougall »⁵ proposait, en vue d'assurer un rôle de stabilisation conjoncturelle, un budget communautaire s'élevant à environ 10 % du PIB de l'Europe. Les orientations actuelles de la gouvernance économique européenne, notamment dans la zone euro, laissent à penser que le budget de l'UE ne jouera pas un tel rôle de stabilisation à moyen terme.

La stabilisation conjoncturelle reste basée dans l'UE sur un encadrement des dépenses des États membres

La création de l'Union économique et monétaire s'est accompagnée de la mise en place d'un mécanisme d'encadrement des dépenses publiques nationales, formalisé par le « Pacte de stabilité et de croissance » : outre les limites de déficit qu'il impose aux États membres, ce pacte repose sur la constitution, dans chacun des États membres, de réserves financières en haut de chaque cycle destinées à garantir des marges de manœuvre en période de ralentissement conjoncturel. Si la réforme de ce pacte intervenue en 2005 a notamment conduit à mieux prendre en compte les dépenses structurelles ou d'investissement pour l'évaluation des déficits publics, elle n'a pas débouché sur une remise en cause de la stratégie d'ensemble, à savoir l'encadrement des pratiques nationales, plutôt que l'intervention communautaire. D'ailleurs, cette stratégie n'a pas si mal fonctionné jusqu'ici puisque 8 des 13 pays de la zone euro (14 des pays de l'UE-27) ont respecté les limites définies entre 2002 et 2006, et que plusieurs d'entre eux ont même dégagé des excédents budgétaires au cours de cette période. Un changement de pied semble donc peu probable.

Un rôle complémentaire pour un mécanisme de stabilisation intégré ?

En complément du Pacte de stabilité et de croissance, certains observateurs⁶ continuent cependant de proposer la mise en place d'un mécanisme qui amènerait les États membres en situation de conjoncture favorable à cotiser à une « caisse commune » destinée à soutenir les autres États en situation conjoncturelle défavorable. D'après ces observateurs, le montant des transferts versés ou reçus pourrait être fixé en fonction du différentiel de taux de chômage ou de revenu par tête par rapport à la moyenne communautaire. Un tel mécanisme ne recueille pas aujourd'hui l'assentiment général, pour des raisons à la fois politiques et techniques⁷. À supposer qu'il soit mis en place, le coût budgétaire induit serait relativement faible pour l'UE, puisque ce sont les contributions de certains États qui financeraient les subventions aux autres : il est estimé à environ 0,1 % à 0,4 % de son PIB.

Absence de consensus sur une éventuelle montée en puissance des dépenses extérieures

La perspective d'une montée en puissance des dépenses européennes « externes » (essentiellement aide extérieure et Politique étrangère de sécurité et de défense), qui représentent aujourd'hui moins de 0,1 % du PIB de l'UE, semble *a priori* plus ouverte : d'une part, pour des raisons d'efficacité et d'économies d'échelle, d'autre part, en raison du fort soutien exprimé par les opinions publiques de l'UE en faveur d'une action plus coordonnée des États membres au niveau international. Mais cette montée en puissance ne pourrait concerner que les quelques domaines pour lesquels un relatif consensus politique communautaire a pu être établi, c'est-à-dire essentiellement l'aide extérieure et la gestion des crises, sans engendrer de saut quantitatif majeur pour le budget de l'Union européenne.

³ Sur ce point, voir Bertoncini Y. (2006), « Le budget communautaire et la Stratégie de Lisbonne : crise de croissance ou crise de sens ? », Centre d'analyse stratégique, *Note de veille n° 29*, octobre.

⁴ En 2004, les dépenses publiques de R & D financées par les États représentaient par exemple 0,9 % du PIB de l'UE, contre 0,05 % pour celles financées par le budget communautaire ; en matière d'éducation, les niveaux de dépenses publiques s'établissaient respectivement à 5,2 % du PIB pour les États et 0,007 % pour l'UE.

⁵ Mac Dougall D. (1977), Rapport du groupe de réflexion sur le rôle des finances publiques dans l'intégration européenne.

⁶ Voir par exemple Pisani-Ferry J., Italianer A. et Lescure R. (1993), « Stabilization Properties of Budgetary Systems », *European Economy: The Economics of Community Public Finance, Reports and Studies* ; Bajo-Rubio O. et Diaz-Roldan C. (2003), « Insurance Mechanisms against Asymmetric Shocks in a Monetary Union : a Proposal with an Application to EMU », *Recherches économiques de Louvain*, vol. 69, n° 1.

⁷ Il ne pourrait néanmoins fonctionner que si les États membres ne sont pas soumis aux mêmes cycles économiques (alors que les pays européens semblent synchronisés) et hors persistance de l'effet de ces cycles.

Répartition des principales dépenses d'aide extérieure et de PESD⁸ européennes en 2004

(Millions euros – 2004)		UE	États membres	Autres budgets	UE (pourcentage du total)
Aide extérieure	Aide humanitaire	518,84	975,7	—	34,70 %
	Aide au développement	3 260,31b (1)	34 694,91	2 464 (2)	14,16 %
PESD	Gestion civile des crises	35,3	166 240	—	0,0578 %
	Gestion militaire des crises	—		60,8 (3)	
	Autres dépenses de défense	—		—	

(1) Dépenses communautaires en faveur du développement et des relations avec les États ACP, l'Amérique latine, l'Asie, le Moyen-Orient et la Méditerranée du Sud, les Républiques d'Asie centrale, le Caucase et l'Europe orientale.

(2) Dépenses du Fonds européen de développement, qui ne fait pas partie du budget communautaire.

(3) Ce montant correspond aux dépenses financées *via* le mécanisme « Athena », géré par le Conseil mais qui ne fait pas partie du budget du Conseil (données 2005).

Source : Commission européenne – Calculs du Centre d'analyse stratégique (chiffres arrondis) – Toutes les données se réfèrent aux paiements 2004 sauf indication contraire

L'augmentation des dépenses communautaires d'aide extérieure ne devrait pas être substantielle :

- même une communautarisation accrue des dépenses d'aide humanitaire, déjà très avancée, n'engendrerait qu'une augmentation de quelques centaines de millions d'euros du budget de l'UE ;
- les États de l'UE ont certes pris l'engagement d'augmenter fortement leur aide au développement, notamment pour atteindre les « objectifs du millénaire » d'ici 2015, mais c'est d'abord au niveau national qu'ils devraient intensifier leur effort pour atteindre l'objectif de 0,7 % du PIB, la multilatéralisation de cet effort n'étant pas assurée ;
- l'intégration éventuelle des dépenses du « Fonds européen de développement » au sein du budget communautaire permettrait certes d'augmenter celui-ci d'environ 2 milliards d'euros par an, soit une hausse équivalente à 0,02 % du PIB de l'UE-27 : cette intégration supposerait néanmoins que les États aujourd'hui non contributeurs acceptent de le devenir, ce qui n'est pas garanti.

Une forte hausse des dépenses communautaires en matière de PESD semble improbable :

- le consensus européen en matière de PESD se réduit pour l'heure aux missions définies à Petersberg, c'est-à-dire essentiellement à la « gestion des crises » : à ce titre, on peut certes anticiper une hausse importante des dépenses communautaires dédiées aux opérations « civiles » (police internationale, contrôle du désarmement et de la prolifération) ; on peut également prévoir une hausse des dépenses communautaires finançant les opérations « militaires » de l'UE (Afrique, Bosnie, etc.)⁹ ; cette double augmentation, qui a d'ores et déjà été substantielle ces dernières années, n'excéderait cependant pas quelques centaines de millions d'euros ;
- pour tout ce qui relève du financement d'opérations militaires *largo sensu*, l'absence de consensus communautaire semble devoir conduire les États membres concernés à poursuivre la mise en œuvre de coopérations « restreintes », « renforcées » ou « structurées » dont le financement sera certes commun mais difficilement imputé au budget de l'UE ;
- en matière de défense, la volonté de contrôle des États les a conduits à des efforts de coordination du côté de l'offre (rationalisation des industries de défense, mise en place de programmes d'équipements communs) et non de la demande : les dépenses de défense, qui sont en outre majoritairement des dépenses de fonctionnement, semblent appelées à rester nationales à court et moyen termes.

Subordonnées à de nombreux éléments de natures économique, financière mais surtout politique, les perspectives d'augmentation du budget de l'UE paraissent donc faibles à moyen terme. Elles semblent d'autant plus improbables qu'elles devraient également s'appuyer sur une redéfinition des mécanismes de financement du budget de l'UE, qui nécessite elle aussi de réunir un consensus entre les 27 États membres.

Il va enfin de soi qu'une éventuelle augmentation du budget communautaire est étroitement liée à l'évolution des discussions relatives au « traité constitutionnel européen », dont l'issue déterminera aussi dans quels secteurs de compétences et pour quels objectifs les Européens sont résolus à s'engager dans de nouveaux efforts communs.

> *Amélie Barbier Gauchard et Yves Bertoncini, Département Affaires Économiques et Financières*

⁸ Ces dépenses d'intervention ne comprennent pas : les autres dépenses de la PESC qui ne relèvent pas du domaine de la PESD et qui s'élevaient à 10,3 millions d'euros en 2004 ; les dépenses dédiées à « l'élargissement » (qui se sont élevées à 2 517,46 millions d'euros en 2004) ; les autres dépenses extérieures nationales et communautaires (à savoir les relations multilatérales et relations extérieures générales, l'initiative européenne pour la démocratisation et les droits de l'Homme, les relations avec les pays de l'OCDE non membres de l'UE et la stratégie politique et la coordination du domaine politique « relations extérieures », etc.). Sur ce registre, les dépenses communautaires se sont élevées à 172,354 millions d'euros en 2004.

⁹ Le mécanisme de financement « Athena » permet au budget de Conseil de prendre en charge au cas par cas les coûts communs (transports, stockage, casernement voire personnels) engendrés par les opérations de l'UE.

BRÈVES

Union européenne

> E.ON-ENDESA : LES AUTORITÉS ESPAGNOLES JUSQU'AU-BOUTISTES ?

Un bras de fer est engagé depuis plus d'un an entre les autorités espagnoles, ayant soutenu le rachat du numéro 1 national, Endesa, par l'énergéticien catalan Gas Natural et les autorités européennes ayant approuvé l'offre allemande d'E.On. **La Commission défend ses compétences en matière de contrôle des concentrations** et de respect des principes de libre circulation des capitaux et de droit d'établissement. **L'Espagne estime pouvoir réguler ces opérations, au nom de la garantie d'approvisionnement**, lorsque les activités régulées sont en jeu. La multiplication des opérations de concentration est une tendance lourde du marché de l'énergie, notamment lorsque celles-ci favorisent une convergence gaz/électricité (E.On-Ruhrgas, RWE-Thyssen Gas, ou encore le projet Suez-Gaz de France). Avec cette affaire touchant également à la réciprocité de l'ouverture des marchés, l'Espagne, selon une déclaration de son ministre de l'Industrie le 7 mars dernier, semble prête à aller devant la Cour de Justice européenne pour démontrer que son initiative respecte les règles européennes, même si, entre-temps, l'opportunité pour l'Espagne de créer un « champion national » s'éloigne, Gas Natural ayant jeté l'éponge début février alors qu'ENEL, le numéro 1 italien, se verrait bien jouer les challengers.

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/296&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

> A. B.

> VERS UN PRIX DU CARBURANT HARMONISÉ POUR LES POIDS LOURDS ?

La Commission vient d'adopter un projet de directive tendant à réduire les écarts en matière de taxation du gazole utilisé à des fins commerciales. Elle propose de : a) faire passer en deux étapes le taux minimal de droits d'accises pour le gazole professionnel de 302 € à 380 € pour 1 000 litres d'ici à 2014, b) permettre aux États membres de diminuer la taxation de leur gazole professionnel, pourvu que les minima soient respectés et que la charge fiscale reste la même grâce à l'introduction de redevances routières, c) imposer que les taux applicables au gazole non professionnel et à l'essence sans plomb soient supérieurs à celui pratiqué pour le gazole professionnel. **Cette proposition devrait permettre de limiter les écarts qui existent entre les différents pays sur le prix des carburants et d'éviter des distorsions de concurrence non justifiées** ainsi que la course à l'augmentation des réservoirs qui donnent la possibilité actuellement de parcourir 1 500 à 3 000 kilomètres en un seul plein ; elle met en place un signal-prix conduisant à une augmentation progressive des prix du carburant et s'inscrit ainsi dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (même si les niveaux fixés sont trop bas pour s'inscrire réellement dans une division par 4 de ces émissions à 2050). Elle répond ainsi au memorandum français de décembre 2005 qui se prononçait en faveur d'un prix du gazole professionnel harmonisé.

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/316&format=PDF&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr> ; http://ec.europa.eu/taxation_customs/index_fr.htm

> D. A.

> PRODUITS ISSUS D'ANIMAUX CLONÉS AU MENU DE L'AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

Le 8 mars, la Commission a sollicité l'avis de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) sur les risques possibles des produits issus d'animaux clonés sur la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être des animaux. Actuellement, le clonage est pratiqué dans l'Union européenne exclusivement à des fins de recherche. Mais, estimant probable l'augmentation de la production d'animaux clonés dans les années à venir, la Commission européenne a requis d'ici le mois d'août prochain l'avis de l'EFSA « avant de décider de quelle manière traiter les aliments et les autres produits issus d'animaux clonés et de leur progéniture ». Aux États-Unis, dans un rapport rendu public le 28 décembre 2006, la Food and Drug Administration, autorité américaine de réglementation des médicaments et de l'alimentation avait conclu, après cinq années de recherche, que la viande et le lait issus de bovins, de cochons ou de chèvres fruits de la duplication génétique ne présentaient aucun risque pour la santé humaine, ouvrant ainsi la porte à la vente de produits issus d'animaux clonés (cf. *Note de veille n° 40*, 8 janvier 2007).

http://www.efsa.europa.eu/etc/medialib/efsa/press_room/news/wns_cloning.Par.0001.File.dat/wns_cloning.pdf
<http://www.fda.gov/cvm/CloneRiskAssessment.htm>

> N. B.

International

> LA NORVÈGE SE MET AU PERMIS D'ÉMISSIONS DE CO₂

Le gouvernement norvégien a annoncé le 9 mars qu'il allait créer un système d'échange de permis d'émissions couvrant 40 % de ses gaz à effet de serre (GES) et les mêmes secteurs que le système mis en place par l'Union européenne (EUTS). Il devrait être opérationnel pour la première période d'engagement (2008-2012) du système international d'échange de quotas, dans le cadre du protocole de Kyoto. Différence notable avec le mécanisme européen calqué sur les engagements internationaux, le système d'échange norvégien se fondera sur les émissions moyennes du pays entre 1998 et 2001 pour envisager la réduction des GES, alors que le protocole de Kyoto a pour date de référence 1990, date à laquelle les émissions mondiales étaient bien moins importantes. Ainsi les émissions norvégiennes ont grimpé de 8,5 % depuis 1990. En limitant de fait le volume de réduction des émissions demandées au niveau international, ce changement de date de référence pourrait satisfaire les États-Unis qui n'ont pas ratifié le protocole de Kyoto en partie en raison de la considérable envolée de leurs émissions depuis 1990. **La décision norvégienne pourrait ainsi embarrasser l'Union européenne et le Japon dans le cadre des difficiles négociations sur les engagements internationaux post-Kyoto 2012** en créant une alliance entre pays producteurs d'hydrocarbures. Elle contrarierait la volonté de l'Union de créer un noyau dur de pays engagés dans des restrictions plus drastiques, en donnant elle-même l'exemple (cf. la décision du Conseil européen de réduire de 20 % d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre de l'UE-27).

<http://www.regjeringen.no/en/ministries/fin.html?id=216> ; <http://www.aftenposten.no/english/business/article1680009.ece>

> C. J.

> LA DURÉE D'EXPLOITATION DES CENTRALES NUCLÉAIRES EN QUESTION

Le groupe énergétique allemand Vattenfall Europe a demandé au gouvernement fédéral l'autorisation de prolonger de deux ans l'exploitation de sa centrale de Brunsbüttel, censée fermer en 2009. Après les demandes de deux de ses concurrents, RWE et EnBW, Vattenfall utilise une clause de la loi sur l'abandon du nucléaire civil, permettant d'optimiser la gestion d'un réacteur, en prolongeant sa durée de vie, *via* le transfert de quotas de production en provenance d'un autre réacteur qui fermera plus tôt. La France, tout comme d'autres pays européens (Pays-Bas, Suède, etc.) n'échappe pas au débat comme l'illustre la campagne actuelle pour l'arrêt de la centrale de Fessenheim, de deux ans la cadette de Brunsbüttel. Même en supportant des investissements supplémentaires pour en améliorer les performances, **il semble moins coûteux d'investir dans la gestion de la durée de vie des centrales que dans n'importe quel type de capacités de remplacement** (à parc de production équivalent) dont le choix est par ailleurs contraint par les engagements environnementaux pris par les pays. Considérée comme un objectif stratégique d'approvisionnement pour les prochaines années dans un grand nombre de pays, la prolongation de la durée de vie des centrales nécessite cependant un effort immédiat d'information pour répondre aux inquiétudes des populations qu'elle suscite.

<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/41648.htm> ;

http://www.eon-kernkraft.com/frameset_german/nuclear-power-plant/nuclear-power-plant_locations/energy_nuclearpower_kkbrunsbuettel.jsp

> A. B.

> CYBERSQUATTING : UN PHÉNOMÈNE PROTÉIFORME ET EN FORTE HAUSSE

Sur Internet, le *cybersquatting* désigne l'enregistrement d'un nom de domaine dérivé d'une marque ou d'un nom connu (tel le nom windowsvista.com ou l'adresse www.microsoft.co.uk. pour la société Microsoft), dans le but soit d'en tirer profit soit d'en altérer l'image. L'Office mondial de la propriété intellectuelle (OMPI) vient d'indiquer que **le nombre des plaintes enregistrées à ce sujet a augmenté de 25 % en 2006** et que **la France constitue le deuxième pays le plus touché par ce phénomène**, derrière les États-Unis. Cette situation découle en grande partie du fait que les entreprises françaises figurent parmi les tout premiers déposants de marques, au plan mondial. Proches du parasitisme mais généralement légales, ces pratiques constituent une nuisance croissante pour ceux qui les subissent. Au départ, elles ont surtout été le fait d'individus « squattant » tel ou tel nom de domaine en espérant le revendre à l'ayant droit de la marque d'origine. Désormais, il s'agit de plus en plus de véritables entreprises dont l'activité consiste à spéculer sur les noms de domaine, en tirant un revenu de l'enregistrement plus ou moins temporaire d'un très grand nombre de ces noms, notamment à travers des sites fondés sur le principe de la facturation au clic.

(Sources : http://www.wipo.int/edocs/prdocs/en/2005/wipo_upd_2005_239.html ; « 'Cybersquat' threat to trademarks », *Financial Times* du 13 mars ; « Microsoft to launch lawsuits to evict 'cybersquatters' », *Financial Times* du 14 mars)

> R. L.

Rapport, étude, enquête

> « L'ÉTAT DE L'UNION 2007 », SELON LA FONDATION ROBERT-SCHUMAN

Avec cette première livraison, la Fondation Robert-Schuman initie une analyse globale sur la situation de l'Union européenne, qu'elle renouvellera chaque année. Douze contributions concrètes abordent les grands enjeux internes et externes de la construction européenne, panorama allant du dossier institutionnel à la croissance et la compétitivité de l'Europe, en passant par la question des frontières, le rôle des femmes et les grands défis de l'énergie, des migrations et du vieillissement démographique. Estimant que **la crise actuelle peut être dépassée, les auteurs dégagent quelques pistes d'action possibles** : renforcement de la politique de voisinage, importance des normes juridiques, environnementales et comptables, allongement de la durée du travail, prise de conscience de la dimension sociétale, etc. Leur souci d'objectivité assorti de données chiffrées et d'une importante cartographie révèle les points de tension qui perdurent comme la définition d'un intérêt commun aux Européens, la reconnaissance d'une dynamique communautaire basée sur la « coopération » (concurrence/coopération), ou la possibilité de s'attaquer au monopole d'initiative de la Commission européenne... Mais selon tous les contributeurs à ce rapport, on ne peut faire l'économie d'une politisation des enjeux permettant aux citoyens d'appréhender la dimension européenne de leur avenir.

> M.-C. M.

> BUDGET EUROPÉEN : DE VRAIES « RESSOURCES PROPRES » PLUTÔT QUE DES CONTRIBUTIONS NATIONALES ?

La commission des budgets du Parlement européen a adopté le 12 mars un rapport, élaboré par Alain Lamassoure, suggérant de mettre en place un système de ressources propres afin de remplacer les contributions nationales. Lors d'une étape intermédiaire, engagée avant 2013, le financement de l'UE serait assuré grâce à des contributions étatiques entièrement basées sur le produit national brut (PNB) : cette proposition reprend celle formulée par la Présidence finlandaise de l'UE en 2004 et postule que la ressource PNB est plus transparente et plus équitable puisqu'elle est proportionnelle à la prospérité des États membres. Au-delà de 2013, le rapport propose que l'UE soit financée sur la base d'un système de taxes additionnelles correspondant à un pourcentage limité des impositions nationales. Les principales impositions évoquées sont la TVA, les droits d'accises sur l'essence utilisée pour le transport routier et ceux sur le tabac et l'alcool, l'impôt sur les bénéfices des entreprises. Le rapport précise que **l'entrée en vigueur de ce nouveau système de financement s'effectuerait de manière progressive et qu'il devrait intervenir à prélèvement public constant. Il exclut la création de véritables taxes ou impôts européens, qu'il juge prématurée à ce stade.**

http://www.europarl.europa.eu/news/expert/background_page/034-3384-050-02-08-905-20070219BKG03383-19-02-2007-2007-false/default_en.htm

http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/pr/647/647440/647440en.pdf

> Y. B.

> LES INDICATEURS SOCIAUX DE L'OCDE : OUTIL PÉDAGOGIQUE ET DE RÉFLEXION SUR LA MESURE DU BIEN-ÊTRE

L'OCDE vient de publier la quatrième édition du « *Panorama de la société* » (actualisé tous les deux ans) qui présente les principales évolutions en matière de développement social dans les pays membres. **Au-delà du simple objectif d'actualisation des données, cette nouvelle version a le mérite d'explicitier les choix des indicateurs et leur articulation.** Des indicateurs de « contexte » (revenu national par habitant par exemple) sont mis en relation avec des indicateurs qui saisissent les situations sociales et les politiques sociales correspondantes. Ces derniers sont regroupés selon quatre principaux objectifs des politiques sociales – autonomie, équité, santé et cohésion sociale. Une double page est consacrée à la présentation de chaque indicateur selon un format synthétique et pédagogique (définition et mesure, principales évolutions, sources statistiques). **Cette publication contribue également à une réflexion plus générale sur la mesure du bien-être.** Elle nourrit ainsi les nombreux débats contemporains qui soulignent régulièrement la nécessité de mesurer de manière plus fine les évolutions sociales. Il s'agirait de ne plus s'intéresser uniquement à l'évolution du PIB par habitant, mais de recourir à des outils de mesure plus complexes du bien-être. Ces derniers intégreraient diverses approches comme, par exemple, les revenus monétaires ajustés de facteurs non marchands ou encore les indicateurs sociaux de l'OCDE.

http://www.oecd.org/document/56/0,2340,fr_2649_201185_31857720_1_1_1_1,00.html

> V. G.

> DES DISCRIMINATIONS À L'EMBAUCHE DANS 4 CAS SUR 5 EN FRANCE, SELON UN TESTING DU BIT

L'enquête nationale par *testing* conduite en France entre la fin 2005 et la mi-2006 sous l'égide du Bureau international du travail (BIT) sur les bassins d'emploi de Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris et Strasbourg et sur des offres d'emploi peu qualifiées, a été publiée le 14 mars. L'enquête révèle que **4 fois sur 5 un employeur préfère recruter un jeune candidat âgé de 20-25 ans « d'origine hexagonale ancienne » plutôt qu'un autre doté de**

compétences égales mais « d'origine maghrébine ou africaine ». Seuls 11 % des employeurs offrent une égalité de chances au couple de candidats tout au long du processus de recrutement. Sur les 2 323 tests valides, les différences de traitement sont plus fréquentes dans l'hôtellerie-restauration que dans les autres secteurs testés (vente et commerce, services aux entreprises ou aux collectivités, services à la personne, transports, accueil et secrétariat, bâtiment et travaux publics, santé et action sociale). Le rapport souligne **la barrière discriminatoire du contact initial** : près des neuf dixièmes de la discrimination sont enregistrés avant même que les employeurs n'aient reçu les deux candidats en entrevue. Enfin, la discrimination aux différentes étapes des processus de recrutement varie sensiblement en fonction des types de prise de contact : appel téléphonique, envoi de CV, par courrier ou mail, ou présentation physique sur le lieu de travail — avec CV déposé.

http://www.ilo.org/public/french/bureau/inf/download/discrim_france.pdf

> **N. B.**

> QUAND LISBONNE FRANCHIT L'ATLANTIQUE

Dans un contexte de concurrence intense, les États-Unis s'interrogent sur leur capacité à relever les défis de l'économie de la connaissance. Trois constats motivent cette inquiétude : les États-Unis ont régressé au 8^e rang des pays développés à en juger par la proportion de diplômés du supérieur ; les coûts en matière d'éducation augmentent plus que la richesse tandis que certains indices témoignent d'une baisse de qualité de l'enseignement supérieur. Une récente étude du National Center for Higher Education Management Systems abonde dans ce sens. Ce document estime qu'il serait nécessaire d'**augmenter de 37 % par an d'ici 2025 le nombre des diplômés du supérieur au regard de la compétition internationale**. Pour y parvenir, l'effort devrait porter tout particulièrement sur les franges de la population les plus vulnérables, issues des minorités ou des familles à faible revenu. La montée en flèche du coût de l'éducation est de moins en moins compatible avec cet objectif d'inclusion large. Aussi, le rapport invite-t-il les pouvoirs publics à fixer des objectifs en matière de qualité, d'accès et de coût à l'enseignement supérieur.

http://www.jff.org/JFF_KC_Pages.php?WhichLevel=1&lv1_id=4&lv2_id=0&lv3_id=0&KC_M_ID=321

<http://www.makingopportunityaffordable.org/> ; <http://insidehighered.com/news/2007/03/07/degree>

> **O. P.**

> LES PROJETS DE LA PRÉSIDENTE ALLEMANDE POUR LA PESC : PRIORITÉ AU PRAGMATISME

Deux analyses récentes proposent une lecture convergente **des priorités allemandes en matière de politique étrangère et de sécurité commune : elles privilégient la concrétisation des chantiers en cours sur le lancement de nouveaux projets**. La première, proposée par le *think tank* ISIS Europe dans le numéro de mars de l'*European Security Review*, détaille les mesures envisagées à court terme : elle préconise d'améliorer la coopération infra-institutionnelle, en particulier en renforçant la position du Haut représentant pour la PESC, d'assurer le lancement de deux opérations au Kosovo et en Afghanistan, ainsi que le rééquilibrage de la mission en cours en Bosnie-Herzégovine, et enfin de conforter les progrès en matière de capacités civiles et de coopération civilo-militaire. Ce pragmatisme apparaît également dans l'étude publiée par l'université de Trèves, *The German EU-Presidency 2007, Priorities and External Expectations*. Pour Michael Schaefer, directeur politique du ministère des Affaires étrangères allemand, les défis politiques quotidiens constitueront la priorité de la présidence allemande. Cette approche est mise en perspective avec les agendas de différents partenaires (la France, le Royaume-Uni, l'Italie, la Suède, la Pologne et la République tchèque) et se trouve confortée par les incertitudes liées à la campagne présidentielle dans l'Hexagone et à la transition gouvernementale à Londres.

<http://www.isis-europe.org/> ; <http://www.deutsche-aussenpolitik.de/>

> **C. C.**

Rédacteurs des brèves : Dominique Auverlot (DRTDD), Nathalie Bassaler (RG), Yves Bertoncini (DAEF), Aude Bodiguel (DRTDD), Christophe Cazelles (DIS), Virginie Gimbert (DQS), Cécile Jolly (DTEF), Rémi Lallement (DAEF), Marie-Cécile Milliat (DIS), Olivier Passet (DAEF)

Directrice de la publication :
Sophie Boissard, directrice générale

Directeur éditorial :
Bruno Héroult, rapporteur général

Rédactrice en chef et responsable de la cellule de veille :
Nathalie Bassaler, chargée de mission

Pour consulter les archives
de la Note de Veille
en version électronique :
[http://www.strategie.gouv.fr/
rubrique.php3?id_rubrique=12](http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=12)

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 45 56 51 00
Site internet :
www.strategie.gouv.fr

